L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 3 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN apprenti.—On demande un jeune garçon sachant lire l'anglais et le français, à l'imprimerie, 66, rue de Chartres. 31 oct—

ON demande—Immédiatement, une femme parlant le français et l'anglais pour s'occuper d'une grocerie, du ménage et la cuisine. S'adresser chez Joseph Tichet, au coin des rues Espagne et Chartres. 31 oct—1 sem

ON demande—Immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser, de 10 heures à 1 heure, au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Une laiterie composée de 11 vaches, 2 chevaux, 1 charrette de laitier, 1 voiture et ustensils divers. S'adresser coin St Bernard et Dorgenois. 1er nov—2if

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages, coin des rues Crauines et Prieur, avec une cuisine en b[illegible] à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lassaux, 71 Decatur. 31 oct—

Proclamation.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville, 25 octobre 1888.

Conformément aux dispositions de l'acte 4 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Louisiane de 1878, avis est donné que les limites des Wards, les Précincts d'élection et les Polls (bureaux d'élection) dans chacun de ces Wards, pour l'élection qui aura lieu en cette ville le 6 novembre 1888, sont officiellement promulgués, et les polls (bureaux d'élection) désignés comme suit:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Thomas, de Thalie à Felicity, coin de Hunter et Peters, maison Murphy.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Constance, de Thalie à Felicity, 193 Annonciation, maison de Mme Ebinger.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity, coin Constance et Orange, maison Corbetts.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity, 463 St Charles, maison Brady.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity, 305 Tchoupitoulas, maison de Mme Fitzpatrick.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Felicity, Locust et Melpomène, maison Peter Adam.

DEUXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation, et Tchoupitoulas, de Julia à Thalie, coin Tchoupitoulas et St Joseph, Tabula House.

Deuxième Precinct—De l'Annonciation à Tchoupitoulas à Camp, de Julia à Thalie, 267 Magazine, poste de la compagnie de pompe No [illegible].

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julia à Thalie, 202 Dryades, Marquis, store.

Quatrième Precinct—De Baronne à Dryades, de Julia à Thalie, Erato entre Dryades et Baronne, dépôt de ville.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julia à Thalie, coin Locust et Erato.

Sixième Precinct—De Locust à Claiborne, de Julia à Thalie, coin Erato et Locust, Dan Hennessey.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julia, coin Tchoupitoulas et Gravier, Moris.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julia, 62 Carondelet, près Perdido.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julia, 127 Rampart, Etterwerts.

Quatrième Precinct—De Dryades à Basin, de Canal à Julia, 253 Commune, Bourdeaux.

Cinquième Precinct—De Basin à Liberté, de Canal à Julie, 270 1/2 rue Commune, J. P. P[illegible].

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie, [illegible].

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal, 502 rue Commune, M[illegible] Nelsons.

Huitième Precinct—De Claiborne à Robertson, de Gravier à Canal, [illegible].

Neuvième Precinct—De Claiborne à [illegible], de Gravier à Canal, [illegible].

Dixième Precinct—De [illegible] à [illegible], de Canal à Julie, coin Banks et [illegible].

Onzième Precinct—De [illegible] à [illegible], de Canal à Julie, [illegible].

QUATRIÈME WARD.

[illegible]

CINQUIÈME WARD.

[illegible]

SIXIÈME WARD.

[illegible]

SEPTIÈME WARD.

[illegible]

HUITIÈME WARD.

[illegible]

NEUVIÈME WARD.

[illegible]

DIXIÈME WARD.

[illegible]

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Tolédano à Première, 31 avenue Washington, chez Mme Anderson.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel, de Tolédano à Première, 181 avenue Washington, chez Mme Siegel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magazine, de Tolédano à Première, 116 avenue Washington, chez Mme Bensel.

Quatrième Precinct—De Magazine à Prytania, de Tolédano à Première, avenue Washington, entre Magazine et Camp, chez Hy. Kone.

Cinquième Precinct—De Prytania à Dryades, de Tolédano à Première, avenue Washington et Baronne, chez Mme Vincent.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Tolédano à Première, 316 avenue Washington, chez Felix Johnson.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Tolédano à Première, avenue Washington, entre Magnolia et Claiborne, chez M. Farrell.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Tolédano à l'avenue Napoléon, 39 Penniston entre Laurel et Jersey, chez Henry Sefken.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Tolédano à l'avenue Napoléon; rue Magazine, coin Penniston, chez Mme McBride.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Tolédano à l'avenue Napoléon; 1049 avenue St-Charles, entre Milan et Berlin, chez Houlihan.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline, chez Bokenfohr.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Bordeaux et Magazine.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; rue Soniat entre Pitt et Bondousquie.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; coin Magazine et Calhoun, poste de pompe Independant No 5.

Deuxième Precinct—De St Charles à Melpomene tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomene tail race, coin Green et Edmond, chez Murdock.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market, rue Verret, près Patterson.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market, Peter, entre Vallet et Olivier, entrepot Eschback.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson, et du fleuve à Verret, Newton, près Verret, Young Union Hall.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse, coin Avenue Webster et Patterson, entrepot Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines, Tunisburg, entrepot James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson, Second Baptist Church, Chemin du Racecourse.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, Burdette entre [illegible] et Maple.

Deuxième Precinct—De St Charles à Melpomene tail race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, Hickory entre Washington et Burdette, N. S[illegible].

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline, Hampson près Dublin.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline, coin Carrollton et Ste Marie.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième Upperline et Upperline et canal au lac du Nouveau Canal et de la à l'avenue Carrollton, West End, Evening's House.

JAMES G. CLARK,
Maire pro tem.

26 oct—

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.

[illegible]

Pétition et Ordonnance pour une Taxe Spéciale destinée à la création du Parc Audubon.

[illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, [illegible] 1888.

No 3937 Série du Conseil.

[illegible]

Sec. 3. La formule du bulletin sera comme suit: Pour la taxe du Parc Audubon et Contre la taxe du Parc Audubon.

Sec. 4. Cette ordonnance et ladite pétition seront officiellement publiées en anglais et en français comme l'exige la loi.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1888.

ED. T. MANNING,
Secrétaire du Conseil.

Approuvé le 15 mai 1888.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.

Copie conforme:
WRIGHT SCHAUMBURG,
Secrétaire du Maire.

9 oct—9 16 23 30—5 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Louise Delcasal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,441—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Delman Delcasal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 nov—3,7,11

Succession de Mme Julia Mooney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24,400—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. C. Sullivan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 nov—3 7 11

Succession de Jean Marie Tupéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 290—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Jeanne Marie Antoinette Cazeaux, veuve de Jean Marie Tupéry, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

31 oct—31—4 9 nov

Succession de David Dodt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,512—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Dodt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er nov—1 5 10

Succession de Rose McEntee, femme de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 118—Division B—Attendu que Michael Clark a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose McEntee, femme de Michael Clark, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

25 oct—25 30—3 nov

Succession de J. P. Jellett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,929—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John E. Vincl, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

28 oct—28—1, 6, nov.

Succession de Martin P. Julian Sr., aussi connu comme Pierre Julian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,229—Division B—Attendu que Martin P. Julian, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin P. Julian, aussi connu comme Pierre Julian, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

28 oct—28—1 6 nov

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 290—Division A—[illegible]

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. [illegible] syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Dans l'affaire de la Workingmens Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25 778—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par les liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

27 oct—27 31—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Stroopshire & Co. vs ses créanciers—No 25 [illegible]—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale Stroopshire & Co., composée de Horace E. Stroopshire Senior et Horace E. Stroopshire Junior, [illegible] soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul Bensel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 24ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Franch K. Miller Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.

21 oct—21 au 24 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Garnier vs. ses créanciers—No 24 995—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Garnier, soit tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville LUNDI le 5me jour d'octobre 1888 à 11 heures a. m., pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour obtenir un répit et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient arrêtées, et que B. C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 1er octobre, 1888.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

oct—3f au 5 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. Jané Sons vs leurs créanciers—No 25,071—Division "A"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de la raison commerciale de J. Jané Sons composée de Felix Jané et Frederick Jané soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire public à son bureau No 162 rue Commune, en cette ville, le VENDREDI, 9eme jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et délibérer sur toutes matières qui pourront leur être soumise, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que C. B. Stafford, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 octobre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

oct—4f au 9 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 25,137—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Comes soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, à son bureau No 58 rue Royale, le LUNDI, 19ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes es affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 17 octobre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

19 oct—5 f au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—Division E—Ordre de Cour—Timothy O'Leary vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Timothy O'Leary soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que William Voorhies, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge,
Agissant pour l'Hon. A. Voorhies, absent sur congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10 oct—3f au 12 nov

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 NOV, 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième district de cette ville, dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et Lavergne, anciennement désigné comme l'îlet No trente (30) de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville, d'après le plan No trente (30) de son livre de plans No onze, et actuellement désigné comme îlet No 215 d'après une esquisse enregistrée au bureau de W. H. Seymour, lesquels lots de terre mesurent en mesure française trente pieds (30) de face chaque à la rue Monroe sur cent vingt pieds (120) plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—nov 6 13 20,27—déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme F. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 141—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Mme Wm Kneale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 25 067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs Henry Sacke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 St Charles entre Gravier et Allée Commercial, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

PAR LE CONSTABLE.

Philip Thompson contre A. LeBesque.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No. 11 223.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan du contenu de la grocerie du défendeur ci-dessus, au local situé coin des rues Hôpital et Chartres, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 7me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir:—

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues Hôpital et Chartres, consistant en groceries, vins, liqueurs, meubles, glacière, etc., etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 oct—26—1 7 nov.

Johnson & Murphy vs. William Hogan.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11 155—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 10me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir:—

Un lot de chaussures assorties pour jeunes filles, enfants et garçons, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

30 oct—30 nov 6 10

Joseph Piglio vs. George Morris.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—Nos. 14,619—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un lot de liqueurs et de cigares, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23 oct—23 28—3 nov

Chas. H. Hudnall vs M. et Mme John Hotsech.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 14,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23 oct—23 28—nov 3

VACHERIE
A vendre à l'amiable.

9 vaches laitières, 1 cheval, 1 charrette à lait, bidons, ustensiles, etc., etc. S'adresser sur les lieux, rue Dupré, entre Commune et Gravier, près Broad. 14 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 551, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, et désigné par le No 25, sur un plan tiré par F. N. Tourné, en date du 24 novembre 1871, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 4 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro, sur 162 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage, en retrait sur la rue, avec deux chambres et un cabinet, galerie sur la cour, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17, 24—déc 1 8

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI 24 novembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt comptant sur les lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Roll, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 27—Nov 3 10 17 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Warmberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, et d'un ordre additionnel de vente, daté du 12 octobre 1888, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. H. Esnard vs Victor J. Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 888—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,083—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné comme lot No 16 de l'îlet No 23, compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Joséphine, Magazine et St André, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, à la date du 24 mars 1845, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845; lequel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak), sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du fonds de commerce, etc., d'une confiserie de première classe, etc.

Aussi un cheval et wagon, etc.

Aussi un lot de comptes ouverts dans l'affaire de J. Jané fils vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,071—En vertu d'un ordre de vente, en date du 20 octobre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 164 rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades.

1° Tout le contenu du dit local, consistant en un comptoir de valeur avec le dessus en marbre, appareil pour soda, vitrines plaquées en nickel et rayons, étagères, tables, chaises, glaces, réfrigérateurs, fourneaux pour gâteaux, fourneaux, ustensiles pour cuire, faïence, verrerie et porcelaine, de plaqué, vins, liqueurs, cordiaux, candies, fruits cristallisés et conserves, etc., et tous autres articles dont on se sert en général pour une confiserie et incidentels à celle-ci.

2° Un lot de bills, comptes ouverts, réclamations, etc.

3° Un cheval et un wagon et un jeu de harnais.

Le tout ci-dessus d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 oct—21,24,28,30—nov 3

F. KROLL. EUG. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
240....Rue Royale....240
Téléphone 718.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888, et pour se lier dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénandi et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.

Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton H. Mowry.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet P. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu des ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° W 1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E—80 acres.
S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.08 acres.
Sect 30 T. 9. S. R. 4. E—647.54 acres.
S. W 1/4 Sect 25 T. 9. S. R. 4 E S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484.40 acres.
Lots 3 et 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116.81 acres.
Lots 1, 2, 4, 5 Sect 32 T. 8. R. 4 E—64 acres.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10, T. 9. S. R. 4 E—Est 1/2 de S. O. 1/4 Sect 10 T. 9. S. R. 4 E—166.04 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4 Sect 17 T. 9 S. R. 4 E, N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de S. E. 1/4 de Sect 18 T. 9. S. R. 4 E—277.98 acres. E. 1/2 Sect 15 T. 9. S. R. 4 E contenant une quantité non connue moindre que 120.08 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times" et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente.—Comptant un acompte de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. L. Fourchy, Esq., notaire public.

oct23—23—nov3 ,0 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25,017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 12 octobre 1888 il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le cottage en bois portant le No 241 rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia, le lot est désigné comme No 6 et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Cinq lots de terre dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti désignés comme lots Nos 1 à 5 se touchant et faisant face à la rue Erato par 132 pieds 6 lignes, 125 pieds 9 pouces et 3 lignes rue Miro et 28 pieds 7 pouces et 5 lignes rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et par actes avec les clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Abraham Orr, Esq., notaire.

14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25 111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888, dossier No 25 111, il sera vendu pour compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place Terpsichore, désigné par le No 8, et mesurant 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec le dite propriété, le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter & Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jonn Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er

Dix-huitième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:

Sur risques de feu	$225,406 98	
Sur risques de marine	3,756 82	
Sur risques de rivière	3,110 34	
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70 255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenu		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...$119,852 81		
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retenue de primes et cancellations	8,291 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,969 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non réglées	34,000 00	94 695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$63,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Billets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 05
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.
CHAS. G. ANDRY,
Notaire.

17 fev—1m

Souscription ouverte à "L'Abeille"

Pour venir en aide à M. Charles Testut qui a, au grand incendie du 21 septembre, rue Tremé, a été à la rue—après la destruction de ses effets.

"Société Hospitalière"	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouze	3 00
Veuve Ch. Boudousquié	2 00
A. H.	2 00
M. Lafargue	1 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote, H. M***	1 00
A. Anglade	1 00
Mad. Ve Baussel	1 00
Un Garçon E. A***	2 00
A. J. Giuranowich	2 00
L. A. C***	1 00

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Testut, dont l'Abeille a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.

—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 30 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, maintenant, en congé, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levéee, Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857 lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.

28 oct—nov 3 10,17 24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24 229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan—

1° Cette belle portion de terrain valeur dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts et Dryades désigné par le No 1, et mesurant 48 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur sur le côté pieds 4 pouces et 1 1/2 ligne sur le côté près de la rue Dryades et 76 pieds 3 pouces 4 lignes sur le côté vers la rue des Remparts qui le divise du lot No 2, puis sur une ligne à angle droit et étendant vers la rue Dryades 24 pieds 1 pouce, puis sur un angle droit vers la dernière ligne décrite et s'étendant vers la rue Commune [illegible] et 23 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en brique avec deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et une écurie et entrepôt de voitures et maison de fourrage au premier étage. Le local est occupé par Bat Gaines et connu comme "The Senate Stables" loué à $40 par mois.

2°—Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Derbigny, Claiborne et Palmyra et désignés par les Nos 13 et 14 mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune sur les profondeurs suivantes. Le lot No 13 a une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 14 et 102 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Derbigny et le même lot No 14 a une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 7 lignes sur un côté et 91 pieds 5 [illegible] sur l'autre côté.

Les améliorations consistent en une grande et bonne maison en bois à deux étages avec deux corps de logis formant l'encoignure des rues Commune et Derbigny et occupée comme grocerie par le locataire en vogue à V. Kennedy. L'étage supérieur est un magasin à vendre [illegible] entièrement à la maison à un étage, [illegible] à cette propriété. Le tout loué à $60 par mois.

3°—Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny dans l'îlet borné par les rues Claiborne et Commune désigné par le No 12 et mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 64 pieds [illegible]. Un bel emplacement pour résidence ou maison d'affaires et près du marché Claiborne, église etc.

4°—Deux terrains spacieux avec une grande bâtisse en construction formant le coin des rues Gravier et Miro dans l'îlet borné par les rues Poydras, [illegible] désignés comme lots Nos 28 et 29. Le dit lot 28 mesure 27 pieds [illegible] de face à la rue Gravier sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 29 mesure 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Miro. Loué $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste en billets d'acquéreur à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an garantis par hypothèque et privilège de vendeur et contenant les clauses usuelles d'assurance et d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant B. Rosen, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

16 oct—16 27 nov 3 10 17.

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency), Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs des assignés de N. S. Williams, pour $50 606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers et les affaires de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agelasta,
F. Alpunte,	A. Aleiator,
Joseph Batt	Joseph Brugera,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I Bordes
W. K Bell,	W. R. Bell, adm.aist'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Medault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Beboiet	F. Belden,
J. Brandon,	F. Breon,
J. F. Barthelomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe	B. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballerice	J. A. Bordazat,
Samuel Banners,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent.
Amadie Couturie,	P. Caro
Lucy Curtis	François Carrera,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. B. Chipot,	Herman Curtins,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lan aniere,
Mme Louis De Galla,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Soiser Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dunestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Mannel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flauge,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Frits & Brandon,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furste,	E. C. Feinour,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fourmade,	Joseph Greenghelmer,
Joseph Gatringer,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Gronchy,
Isadore Geraud,	Fred Gond,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
C. C. Haiss,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imena Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	G. B. Johnson,
Jeannenaud & Co.,	J. M. Justinnaud,
B. Jahrens,	F. Janfraud,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kallender,	Koedig & Co.
Dr E. Knneumann,	Anatole Lisaumont,
Joseph Larrieu,	B. Lapiace,
M. Lamason,	X. Lavaisson
C. L'Hote & Co.	La Equit Life Ins. Co.
Edward Lechy	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Doble,	Mme J. B. Leprete, Sec
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Monteuse & Co.,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandle,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Maron,	C. M. Maignin,
J. G. Monrose, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Mansion Succ. de Philip Mol'abe,	J. Manand,
Lucien Malio,	T. Moreau,
A. May,	Orville Marigny,
Dr A. Mercier,	V. Maignan,
Michael Moulleur,	H. Marks,
Norten & Bell,	Beraille Nivatto,
A. Ollivier & Co.	Frank Oberhauser
S. Pablo,	H. D. Ogden executeur
Mme Anna Perigne,	S. P. Parmly, agent,
A. Petitt,	Pritchard & Beckham,
H. Podarre,	Perkins, Swenson & Co,
A. Pallisoie,	S. B. Packark,
P. Peus,	B. Piffet,
A. Quimfe Fils,	Planters Cotton Press
E. Reger & Co.	B. Rabasse,
J. Straus,	J. Reviero,
J. E. Sarrasin,	Mme Anna Saren,
G. Schmidt,	William Sweete,
Sumone,	Southern Bank Culture Assn.
B. Smith,	Swarbacher & Dryer,
M. Soot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Synaars,	S. Seabery,
J. E. Sooiari Schaller,	J. J. Stewart, trésorier
David Stewdt,	F. Soubiet,
Mme M. E.	C. R. Singleton,
E. F. Schmicodera,	Alfred Shaw
H. N. Soria,	F. Samasouth Sis,
Nicholas Th	E. A. Terrebonne
A. Tassou	E. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Verster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Voirin,
Phine Wagner,	Adolp Wise,
Wm. Whan, Sac. de Wilkerson & Moody	L. A. Wiltz,
E. Wagner,	James Wilson,
E. L. Bell & Co.	E. E. White,
	M. A. Zounn &

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES